



Et maintenant ? Points essentiels à respecter après la réservation.

I) Attendre de recevoir le bon de commande :

Une fois votre réservation de voiture de location finalisée sur le site locationdevoiture.fr, les informations concernant votre réservation de véhicule sont transmises au prestataire (par ex. AutoEurope, SunnyCars, Holidayautos, etc.). Le prestataire vérifie alors que votre voiture de location est disponible. Cette vérification peut exceptionnellement nécessiter plusieurs jours, mais ne dure en règle générale pas plus de douze heures.

Dès que le prestataire a confirmé la réservation, votre voucher (bon de location) vous est envoyé. Le moment où vous recevrez votre voucher varie selon le prestataire.

- ☞ Si vous avez réservé via AutoEurope, Holidayautos, Elocationdevoitures, CarDelMar ou SunnyCars, vous recevrez votre voucher par e-mail après confirmation de la disponibilité.
- ☞ Si vous avez réservé via DriveFTI, vous recevrez le voucher par e-mail, au plus tard un mois avant la prise en location.

Si le prestataire ne confirme pas la réservation, nous vous contacterons pour vous proposer une solution alternative.

II) Vérifier les conditions du contrat avec votre prestataire :

Dès la réception de votre bon de location, vérifiez impérativement une nouvelle fois toutes les conditions.

Accordez une attention particulière aux points suivants :

- ☞ Êtes-vous assuré tous risques et contre le vol ?
- ☞ S'agit-il d'une assurance tous risques et contre le vol avec franchise ? Si oui, quel en est le montant ?
- ☞ Quel est l'âge minimal requis pour conduire ce véhicule ?

III) À la prise en location :

Attention : N'oubliez surtout pas votre voucher ainsi qu'une carte de crédit au nom du conducteur, nécessaire pour le dépôt de la caution!!!

Si vous oubliez votre voucher, veuillez nous téléphoner. Nous pouvons vous faxer un nouveau voucher à l'agence locale.

- ☞ Pour prendre la voiture en location, rendez-vous chez le loueur local indiqué sur



vosre location de voiture
votre voucher. Ne recherchez pas l'enseigne d'un prestataire comme SunnyCars ou Holidayautos. Vous ne la trouverez pas ! Le nom de votre loueur local (par ex. Avis ou Hertz) figure sur votre voucher.

☞ Dès que vous avez trouvé votre agence de location, présentez votre voucher au personnel sur place. Si vous ne désirez pas de prestations complémentaires, qui ne peuvent être réservées que sur place, vous pouvez directement prendre votre véhicule en location à la réception. Remplissez simplement le contrat de location local.

Notez que dans certains contrats de location, l'assurance tous risques et contre le vol est souscrite avec franchise. Si le contrat avec votre prestataire comprend une assurance sans franchise, c'est votre prestataire en France qui prend en charge votre assurance. Ne souscrivez alors EN AUCUN CAS une assurance complémentaire destinée à réduire la franchise sur place.

☞ Vérifiez l'état du véhicule au moment de la prise en location. Consignez les dommages remarqués.

☞ Vérifiez quelle est la règle en matière de carburant. Il existe deux règles en matière de carburant :

1. Location et restitution avec le réservoir plein.
2. Location avec le réservoir plein. Restitution avec le réservoir vide. Dans ce cas, vous paierez un forfait pour le premier plein. Veillez impérativement à ce que le réservoir soit le plus vide possible.

IV) Sur la route :

Profitez-en !

SilverTours GmbH, version mars 2009